



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE, et notamment ses articles 37, 38 et 39 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Vu la décision du 30 juin 2023 portant organisation du secrétariat général du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Vu l'instruction technique MASA - SG/DAJ/2023-467 du 19 juillet 2023,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Eugénie Orio, cheffe de service, adjointe au directeur des affaires juridiques, est chargée par intérim des fonctions de déléguée à la protection des données, jusqu'à la nomination du conseiller aux affaires pénales et civiles auprès du directeur des affaires juridiques.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture.

Fait le **17 JAN. 2025**

Pour la ministre et par délégation :

La secrétaire générale,

Cécile Bigot-Dekeyzer